



les offres jeunes MGEN

Afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes de 18 à 29 ans, et à leurs attentes de couverture santé plus adaptée, MGEN a refondu l'Offre jeunes en créant une nouvelle gamme d'offres : ÔJI. Votre enfant bénéficie des mêmes garanties santé que votre offre MGEN santé prévoyance et, surtout, de services spécifiques, adaptés à sa vie de jeune adulte.

❖ LES FORFAITS SPÉCIFIQUES

Pour encore plus de prévention

L'activité physique est encouragée jusqu'à 50€ remboursés sur l'abonnement sportif de leur choix, la sécurité routière également pour l'achat de gilets réfléchissants et d'éthylotests. Des forfaits qui proposent également la prise en charge des contraceptifs et des visites chez l'ostéopathe ou le diététicien.

❖ LES NOUVEAUX PACKS SERVICES

Pour l'accompagnement à tous les moments de sa vie de jeune adulte

- > Bien démarrer, pour gérer son budget et ses démarches administratives.
- > Mieux informé, pour répondre aux questions de la vie quotidienne (santé, logement, informations juridiques).
- > Urgences, en cas d'accident ou d'immobilisation.

❖ LA COUVERTURE À L'INTERNATIONAL INCLUSE

En cas de séjours touristiques ou d'études à l'étranger

Avec ÔJI, votre enfant bénéficie d'une protection santé à l'épreuve des kilomètres, mais aussi d'une assistance médicale et administrative intégrée.

A portée de main : l'appli



> Des services en ligne qui simplifient la vie

Une carte de mutuelle dématérialisée, le remboursement des dépenses du Bonus Prévention sur simple photo de la facture et un "Kesako" pour aborder les questions que se posent les jeunes au quotidien (études, voyages, emploi, ...), tout est dans l'appli.

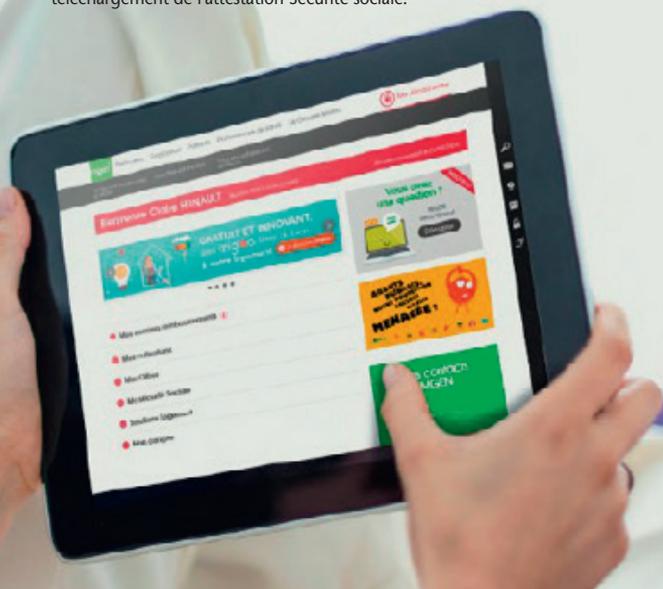
VOTRE ESPACE PERSO, VOTRE MUTUELLE FACILE !

- Consulter vos remboursements et vos relevés de prestations.
- Mettre à jour vos coordonnées personnelles.
- Accéder aux informations sur votre couverture santé, vos garanties et vos services.
- Recevoir vos relevés de prestations en ligne.
- Géolocaliser un professionnel ou un établissement conventionné ou agréé.
- Réaliser vos démarches en ligne si votre Sécurité sociale est MGEN : Carte Européenne d'Assurance Maladie, perte ou vol de la carte Vitale, téléchargement de l'attestation Sécurité sociale.

BON À SAVOIR

Vous n'avez pas encore créé votre Espace personnel ?

Rendez-vous sur www.mgen.fr





Pascale JAOUEN
Présidente de la Section
du Finistère

MGEN, une construction humaine depuis 70 ans ! Et MGEN demain ?

Depuis 70 ans, MGEN a beaucoup entrepris et continue à le faire en restant fidèle à ses valeurs. Société de personnes, elle appartient à ses adhérents, et c'est le « construire ensemble » qui est important, et qui doit perdurer.

Pour 2017, nous souhaitons que nos réflexions se portent sur la vision de l'avenir que nous voulons pour notre mutuelle. Quelles innovations et quels nouveaux services pouvons-nous proposer pour répondre à nos nouveaux modes de vie, de communication et de consommation ? Comment voyons-nous la prévention et le soin dans le futur ?

Pour imaginer MGEN de demain, nous avons besoin de vous !

Aussi, je vous invite vivement à participer à nos Rencontres Mutuelles. Ce sera l'occasion d'échanger également sur nos offres et sur les sujets soumis à l'Assemblée Générale de Juillet.

Cette année, nous vous proposons deux rendez-vous, une même date mais deux lieux différents !

**Le mercredi 3 MAI : à PONT-DE-BUIS, à 14h30 Espace François Mitterrand
ou à MORLAIX, à 14h30 au Collège du Château.**

Dans notre réflexion nous devons aussi prendre en compte l'actualité forte de cette année :

- > **La nouvelle convention médicale que l'UNOCAM a refusé de signer** : la revalorisation des consultations (en mai 2017 pour les généralistes, en juillet 2017 pour les spécialistes), la création de deux autres consultations (en novembre 2017), complexe (46€) ou très complexe (60€), les nouveaux forfaits et la rémunération des médecins coûteront 166 millions chaque année pour les mutuelles. Pour la MGEN, 6 millions d'euros en 2017 puis 20 millions d'euros à partir de 2018.
- > **Le référencement** : la publication à la fin de l'année 2016 de l'avis d'appel public à la concurrence en vue du référencement d'opérateurs pour la protection sociale des agents des Ministères de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports a mobilisé la MGEN. Celle-ci a dû travailler sur une offre pour pouvoir répondre au cahier des charges avant le 23 janvier, date limite de dépôt des offres.
- > **Les élections présidentielles** : les thèmes de la santé et de la protection sociale sont peu présents dans les débats présidentiels, et afin de remettre ces enjeux au centre des débats, la Mutualité Française a lancé un site participatif www.place.de.la.santé.fr que je vous invite à découvrir. Son objet est de décrypter les programmes en matière de santé et de protection sociale, et d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle. N'hésitez pas à y apporter votre contribution !

Bonne année, bonne santé et à bientôt.

*UNOCAM : Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire.



Solutions logement : MGEN est

Le logement étant une problématique jugée essentielle, le groupe MGEN développe une gamme de solutions au meilleur coût pour soutenir les projets immobiliers de ses adhérents.

Ces solutions répondent ainsi à l'engagement du groupe de protéger les adhérents mais aussi de les accompagner, notamment aux moments importants de leur vie, grâce à une vaste gamme de services.

À SAVOIR : la législation a récemment évolué

Avec la loi Lagarde, le souscripteur d'un prêt logement peut choisir un autre organisme pour son assurance emprunteur, celle-ci pouvant cependant être refusée sous certaines conditions par l'établissement prêteur. Avec la loi Hamon, le souscripteur peut changer d'assurance emprunteur librement dans l'année suivant la signature de son offre de prêt. La loi Sapin 2 permet désormais une résiliation annuelle des contrats d'assurance emprunteur.

EN PRATIQUE : avec le Prêt Installation MGEN-CASDEN, vous pouvez emprunter 3000€ sur 36 mois. Taux annuel fixe : 0%. TAEG fixe : 0%⁽¹⁾.

ASSURANCE EMPRUNTEUR

L'Assurance Emprunteur est une condition nécessaire et indispensable à l'obtention d'un prêt. Exigée par les banques, elle vise à prémunir le prêteur des risques⁽¹⁾ de Décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ou d'Incapacité Totale de Travail (ITT).

Pour vous aider à acquérir votre bien dans les meilleures conditions, MGEN a souscrit pour ses adhérents un contrat Assurance Emprunteur Indemnitaire auprès de CNP Assurances.

Important : Vous pouvez adhérer au contrat Assurance Emprunteur quel que soit l'organisme bancaire auprès duquel vous réalisez votre emprunt.

Vous et votre famille conservez votre bien immobilier en cas de Décès, de PTIA ou d'ITT⁽¹⁾

Lors de la souscription d'un emprunt immobilier, MGEN vous propose un contrat d'assurance de prêts couvrant les risques⁽¹⁾ : **Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Totale de Travail**, vous permettant de conserver le bien immobilier acquis.

Vous bénéficiez de taux attractifs

La cotisation est fonction de l'âge du mutualiste lors de la signature de son bulletin d'adhésion.

Tarifs* de l'Assurance Emprunteur Indemnitaire

< 28 ans	0,11%
De 28 ans à < 36 ans	0,13%
De 36 ans à < 46 ans	0,23%
De 46 ans à < 56 ans	0,33%
De 56 ans à < 70 ans	0,50%

* Tarifs au 01/07/2016

Les taux mentionnés ci-dessus sont indicatifs et sont calculés sur le capital initial.

CAUTION ACQUISITION

Vous souhaitez acquérir un bien immobilier ou faire des travaux dans votre résidence principale ou secondaire, mais vous avez besoin d'une caution ?

Pour bénéficier de la Caution Acquisition, vous devez emprunter dans l'une des 5 banques partenaires MGEN : La Banque Postale, Caisse d'Épargne, BNP Paribas Personal Finance (ex. UCB), Casden Banque Populaire, Crédit Mutuel Enseignant⁽²⁾.

Vous êtes garanti jusqu'à 1 000 000 €

Vous bénéficiez d'une garantie de caution permettant de couvrir la totalité de votre prêt⁽¹⁾, dans la limite d'un **montant maximum fixé à 1 000 000 €**.

Vous profitez de taux attractifs

Vous bénéficiez de tarifs attractifs, avec des frais de dossier très réduits.

Tranches de prêts	Taux de cotisation*	Frais de dossier*
De 0€ à 80 000€	0%	30 €
De 80 000€ à 130 000€	0,10%	INCLUS
De 130 000€ à 1 000 000€	0,40%	INCLUS

Le taux de cotisation pour un investissement de 1 000 000 € à usage de résidence principale ou secondaire est de seulement 0,36%.

* Tarifs au 01/07/2016

ASSURANCE CHÔMAGE

Dans un contexte économique et social fluctuant, vous souhaitez mettre votre foyer financièrement à l'abri, au cas où l'un des conjoints perdrait son emploi.

C'est pourquoi MGEN vous propose aussi le contrat Assurance Chômage souscrit auprès de CNP Caution⁽¹⁾.

Facultative⁽⁴⁾, elle est recommandée pour les non fonctionnaires (emprunteur ou co-emprunteur).

Vous souscrivez facilement

Pour bénéficier de l'Assurance Chômage, vous devez être adhérent au contrat d'Assurance Emprunteur MGEN-CNP et être titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ou être maître auxiliaire depuis plus d'un an. La garantie Assurance Chômage prend fin à votre 65^{ème} anniversaire.

Vous pouvez compter sur une prise en charge solide

Prise en charge jusqu'à 80%⁽¹⁾ du montant de vos échéances de prêt dans la limite de 1500 € par mois et ce pendant 12 mois pour une même période de chômage.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle.

(1) Selon les dispositions contractuelles de la notice d'information des contrats n°1537W et n° 7853L (2) Selon les dispositions contractuelles de la notice d'information du contrat, couverture égale à 100% (3) Dans les 5 départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges (4) En cas de demande d'adhésion à la Caution Acquisition, l'Assurance Chômage est facultative.

là pour vous!

Le PIMC: Prêt Installation MGEN-CASDEN à 0%⁽¹⁾, vos projets vont prendre vie!

Quel que soit votre projet (financement de petits travaux, d'électroménager ou de décoration...), profitez d'une solution totalement exonérée de frais: **0 intérêts, 0 frais de dossier, 0 coût d'assurance.**

(1) Offre réservée aux membres participants MGEN de moins de 36 ans.



Vous êtes assuré d'une protection complète de votre prêt En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie⁽¹⁾, le montant du capital restant dû est versé à l'organisme bancaire. Vous êtes également couvert en cas d'Incapacité Totale de Travail. Pour adhérer au contrat Assurance Emprunteur, il vous suffit d'être mutualiste MGEN et d'avoir moins de 70 ans au jour de l'adhésion. La garantie Décès de l'Assurance Emprunteur cesse au 76^{ème} anniversaire de l'adhérent.



Camille, 30 ans, professeure des écoles, souhaite acheter un appartement de 145 000 €. Sa banque lui accorde un prêt sur 18 ans au taux de 2,85%. L'assurance MGEN représentera un coût mensuel de 15,71 €, soit sur la durée du prêt un montant de 3 393 € et un TAEA** de 0,220%.

* Ce montant s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit. ** Taux Annuel Effectif d'Assurance.

MGEN peut également vous proposer l'Assurance Emprunteur Forfaitaire.

Soucieuse de faciliter l'acquisition d'un bien dans le cadre d'un prêt immobilier, ou la réalisation de travaux⁽²⁾, MGEN enrichit aujourd'hui son offre dédiée à ses adhérents avec l'Assurance Emprunteur Forfaitaire.

Vous bénéficiez ainsi d'une **couverture renforcée en cas d'Incapacité Temporaire Totale avec la prise en charge de l'échéance de prêt**, et ce, même si vous ne subissez aucune perte de rémunération.

Vous pouvez couvrir de nombreux types d'opérations et de prêts

Résidence principale, résidence secondaire, résidence pour enfant étudiant à charge, résidence pour ascendant à charge, terrain destiné à la construction d'un bien à usage familial.



Lors de l'achat de leur appartement à Paris, Romane et Nicolas empruntent auprès de l'une des 5 banques partenaires 280 000 € sur 25 ans. La caution MGEN leur coûtera seulement 680 € et ce sur toute la durée de leur emprunt! $30 € + [(130000 € - 80000 €) \times 0,10\%] + [(280000 € - 130000 €) \times 0,40\%] = 680 €$, soit au total sur les 280 000 € uniquement 0,24%!

La durée de versement des prestations est limitée à 36 mois au total pendant la durée du contrat. A noter qu'un délai de franchise de 3 mois est appliqué entre chaque période de chômage total.

Vous cotisez en toute transparence

La cotisation annuelle est égale à 2,61% du montant mensuel choisi multiplié par 12 (tarif valable au 01/07/2016).



LES SOLUTIONS QUI FONT DU BIEN À L'HABITAT ET À CEUX QUI Y VIVENT

Izigloo, des services 100% utiles pour votre habitat, un précieux soutien pour gagner du temps et réduire vos coûts!

MGEN lance un service gratuit destiné à la santé de votre logement⁽¹⁾, en partenariat avec EP (Energie Perspective), une jeune entreprise très innovante dans les services de l'habitat.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, Izigloo vous permet de bénéficier d'un diagnostic énergétique en ligne, d'être mis en contact avec des artisans certifiés et qualifiés proches de chez vous, de gérer avec un conseiller le lancement de travaux de rénovation...

Vous pouvez également créer un **Passport Habitat**. Véritable carnet de santé de votre logement, cette mémoire numérique 100% sécurisée consigne toutes les données techniques et informations essentielles concernant votre habitat: factures énergétiques, devis et factures liés aux travaux, assurances, titres de propriété, etc.

(1) Hors coût de connexion à internet. Accès sous réserve d'acceptation des conditions générales d'utilisation du site.



ET SI ON S'OCCUPAIT DE LA SANTÉ DE VOTRE LOGEMENT?



DIAGNOSTIQUEZ, RÉNOVEZ, AMÉNAGEZ...
Dès maintenant, connectez-vous sur izigloo.com

LE SALON
HABITAT
VIVING

Les équipes MGEN seront présentes au Salon Habitat VIVING de Lorient les 4, 5 et 6 mars, au Parc des Expositions de Lanester. Vous pourrez y trouver des informations sur les Solutions logement de MGEN, participer à des ateliers Izigloo et Ma maison change d'air et au jeu concours **Bouger, c'est la santé!**

Venez nous rencontrer! Invitation sur demande à l'adresse suivante : CDL29@mgen.fr

Ouverture : les 4 et 5 mars 2017 de 10h à 19h - le 6 mars de 10h à 18h.

lement des prêts travaux ≤ à 75 000 €. image peut-être rendue obligatoire.

Renseignez-vous auprès de votre section départementale.



Cross de la Solidarité

En partenariat avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) et le Secours Populaire Français, pour la deuxième année consécutive, les militants MGEN étaient présents sur le terrain, auprès des classes qui participaient à ces cross.

Ces rencontres qui s'appuient sur des valeurs éducatives et citoyennes sont toujours des moments forts, et l'occasion de donner du sens à l'éducation physique et sportive.

Ce cru 2016 fut encore une belle réussite et restera dans les mémoires des 7 500 élèves finistériens qui y ont participé.



Le réseau des correspondants : notre différence, notre spécificité...

À l'écoute et au service de ses collègues de travail, le correspondant est le relais indispensable pour faire vivre le projet mutualiste au plus près des adhérents.

En effet, le correspondant MGEN, sans être expert de la protection sociale ou de l'offre MGEN, va orienter ses collègues vers la section en fonction des demandes. Par ce contact personnalisé, il assure un lien humain entre la mutuelle, les adhérents et futurs adhérents.

C'est par cette proximité que nous pouvons être à l'écoute des mutualistes.

Devenir correspondant MGEN : pourquoi pas vous ?

À la suite de la fusion MGEN-MGET, et afin d'assurer la représentativité de tous nos adhérents, nous recherchons des correspondants dans les services et établissements du champ de l'environnement et des territoires.

Prenez contact avec la section départementale par mail CDL29@mgen.fr.

Votre
correspondant


mgen

Bilan santé St-Brieuc ...allez-y en bus!

Les deux prochaines dates sont :

Mardi 11 avril (nord du département)

Lundi 23 octobre (sud du département)

sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits



6

> Vous pouvez vous inscrire dès maintenant au : 02 98 64 12 66

> Informations : 02 90 03 31 30 - ces.ameli@cpam-st-brieuc.cnamts.fr



Club des retraités - Compte rendu des activités 2016

Club de BREST

- Vendredi 8 janvier : 15h, galette des rois.
- Vendredi 22 janvier : 14h30, assemblée générale.
- Vendredi 4 mars : restaurant à Plouneventer (kig ha farz) ; visite de l'exposition Mattoti à la fondation E.Leclerc à Landerneau.
- Vendredi 25 mars : 14h30, conférence de M. Mallégol (Brest à travers les chansons).
- Jeudi 26 mai : 12h, au Moulin Blanc, croisière déjeuner avec la compagnie Azénor, circuit de Landévennec et pont de Térénez.
- Mardi 27 septembre : réunion du bureau.
- Vendredi 30 septembre : inscriptions, reprise des activités.
- Vendredi 7 octobre : 14h30, conférence de M. Mallégol (la libération de Brest et de sa région en 1944).
- Vendredi 18 novembre : 14h30, conférence de M. Mallégol (la reconstruction de Brest).
- Vendredi 16 décembre : repas à Brest au restaurant Celton.

PROJET 2017 : conférences, sorties, expositions.



Visite de l'exposition Mattoti à Landerneau.

Club de QUIMPER

- 15 janvier : Galette des rois.
- 3 mars : Conférence sur Douarnenez « Sardines et Kouign Aman ».
- 11 mars : Théâtre débat prévention « Matthieu et Mireille deviennent vieux et vieilles...et alors ? ».
- 18 mars : Conférence sur l'audition (M. Le Bihan, audioprothésiste).
- 20 mars : Conférence de M.Chuto « 3e république, les cléricaux et les laïcs ».
- 18 mai : Tests individuels de l'audition.
- 13 mai : Conférence « 3e république et Taoulennou ».
- 24 juin : Repas à Plomeur au relais bigouden. Promenade à la pointe de la Torche.
- 13 juillet : « Tous à Brest ».
- 18 novembre : AG du club à L'Orée du bois, Ergué-Gagéric.
- 02 décembre : conférence « Le développement ferroviaire dans le Finistère à partir de 1880 ».
- 15 décembre : Bûche de Noël.

PROJETS 2017 : conférences, sorties ...



Vous voulez réagir à nos articles ?

Vous le pouvez en écrivant à l'adresse : CDL29@mgen.fr

Évolution de l'Espace d'Accueil et d'Écoute (EAE): Mise en place d'un Numéro Unique



Appelez le

0 805 500 005

Service & appel gratuits

Dans le cadre des réseaux PAS, et pour assurer l'accompagnement de personnels en situation de fragilité personnelle ou professionnelle, les Espaces d'Accueil et d'Écoute permettent aux **agents de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** d'échanger avec un(e) psychologue en face à face ou par téléphone.

Pour rendre ce service plus accessible à l'ensemble des agents du MENESR, ce dispositif évolue via un numéro national unique gratuit, ouvert de **8h30 à 18h30**. Ces entretiens sont gratuits et la confidentialité y est garantie.



Ouverture du dispositif pour l'académie de Rennes : 22 février 2017

★ Partenariat Goëlopeurs



MGEN sera partenaire le 1^{er} avril 2017 de la première course urbaine Brestoïse. L'événement, à l'initiative de l'association Brest Goëlopeurs, se déroulera au cœur même de la ville de Brest, et surtout d'une rive à l'autre. Cette course à pied au centre d'un dispositif sport/santé alliant conférences et animations sur la préparation sportive, la nutrition, les bénéfices de l'activité physique régulière, traversera des lieux insolites en clin d'œil au patrimoine de la ville.

Le stand MGEN au cœur du village partenaires dès le 31 mars, y trouvera toute sa place.

À noter que 100% des bénéfices de cet événement seront reversés à une association caritative locale.

Plus d'infos et inscriptions sur le site <https://bresturbantrail.wordpress.com>

★ Sism 2017

Cette année encore Mgen s'impliquera pour la 28^e édition des semaines d'information sur la santé mentale, qui sera l'occasion d'échanger autour des pistes d'actions possibles pour favoriser le bien-être au travail, trouver des solutions aux obstacles à l'emploi des personnes souffrant de troubles psychiques, et promouvoir la santé mentale des jeunes.

Semaines d'information sur la santé mentale

28^e édition

du 13 au 26 mars 2017

Santé mentale & TRAVAIL

www.semaine-sante-mentale.fr

★ Hommage à Christian Le Goualher

Christian Le Goualher vient de nous quitter. Nous saluons son parcours professionnel exemplaire. Engagé très tôt dans la formation des maîtres à l'École Normale, et par la suite auprès des PE à l'IUFM, il a vécu son métier avec passion. Homme chaleureux, bienveillant et plein d'humour, il avait le souci de transmettre...



Nous rendons également hommage au militant dévoué, pétri des valeurs de solidarité et de laïcité, apprécié dans toutes nos organisations associatives et mutualistes amies.

MGEN s'associe à la douleur de son épouse, de ses enfants et de toute sa famille, et leur adresse ses plus sincères condoléances.